Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213501570-20260702-DEL_46_2026-DE

DEPARTEMENT DE L'ILLE ET VILAINE
COMMUNE DE LE LOROUX
35 133 LE LOROUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt six, le deux juillet à 18 heures 45, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance publique, sous la présidence de Christian LEFEUVRE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Christian LEFEUVRE, Ludovic VALLÉE, Annick ROCHELLE, Cédric FOUBERT, Thérèse TOUCHEFEU, Marie-Line GRATIEN, Régis PERROT, Mélaine BESSIRAL, Marina LEBOSSÉ, Sophie BÉGASSE, Guerric MOUTON, Cédric MORAZIN, Claire LERAY, Cyrille MOREL, Alexis GUÉRIN

Absents excusés :
Absents :

Claire LERAY est nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 26 juin 2026
Membres en exercice : 15
Membres présents : 15
Nombre de pouvoirs : 0
Date affichage convocation : 27 juin 2026

Délibération n° 46_2026

VOTE DES SUBVENTIONS 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes pour 2026 :

APEL	1115
OGEC (enseignement)	3714
OGEC (cantine)	3714
OGEC (garderie)	600
Etoile Sportive	647
OCAS	3 € / habitant soit 1 959 €
Groupement des Jeunes du Bocage Fougerais	1,80 € / habitant soit 1 175,40 €
CF2L	963
Comité des fêtes	1500 (prise en charge de la nacelle et des 2 sapins de Noël)
UNC	150
ACCA	433
Les Roses d'Automne	300
Société d'agriculture cantonale (comice)	0,60 € / habitant soit 391,80 €
ADMR	120
Le Palet Lorousien	130
Football féminin	130

La population DGF s'élève à 653 habitants pour 2025.

Conforme au registre des délibérations
Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Loroux, le 7 juillet 2026
Le Maire
C. LEFEUVRE

Le Maire ou son représentant , certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.